

Shefford, Québec.
Le 5 octobre 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Shefford tenue au siège social de la Municipalité situé au 245, chemin Picard, à Shefford, province de Québec, le vendredi 5 octobre 2018 à compter de 8 h 45.

PRÉSENCES : - son honneur le maire M. Éric Chagnon.

Les conseillers Johanne Boisvert, Jérôme Ostiguy, Geneviève Perron, Francine Langlois et Michael Vautour.

La conseillère Denise Papineau est absente.

La directrice générale et secrétaire-trésorière Sylvie Gougeon est aussi présente.

AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le *Code municipal du Québec* à tous les membres du conseil.

2018-10-175

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté,
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
ET RÉSOLU d'ouvrir la présente séance.

ORDRE DU JOUR

Présences

Avis de convocation

01. Ouverture de la séance
02. PIIA - Projet d'une nouvelle construction résidentielle au 16, impasse du Cerf
03. PIIA - Projet d'une nouvelle construction résidentielle au 58, rue Catlin
04. Période de questions portant exclusivement sur les sujets à l'ordre du jour
05. Clôture de la séance

2018-10-176

PIIA – PROJET D'UNE NOUVELLE CONSTRUCTION
RÉSIDENTIELLE AU 16, IMPASSE DU CERF

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Shefford a adopté le *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale n°2016-536*;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce règlement, le projet d'une nouvelle construction résidentielle au 16, impasse du Cerf, a été soumis au comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour analyse et recommandation;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, suivant son analyse, recommande au conseil l'acceptation de ce projet;

CONSIDÉRANT le *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale n°2016-536*;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Geneviève Perron,

APPUYÉ par Mme la conseillère Francine Langlois,

ET RÉSOLU :

Que le projet d'une nouvelle construction résidentielle au 16, impasse du Cerf, est accepté.

Que les inspecteurs municipaux sont autorisés à émettre les permis et certificats nécessaires à la réalisation de ce projet.

2018-10-177

PIIA – PROJET D'UNE NOUVELLE CONSTRUCTION
RÉSIDENTIELLE AU 58, RUE CATLIN

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Shefford a adopté le *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale n°2016-536*;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce règlement, le projet d'une nouvelle construction résidentielle au 58, rue Catlin, a été soumis au comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour analyse et recommandation;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, suivant son analyse, recommande au conseil d'accepter ce projet, mais de refuser que le revêtement extérieur des murs de la résidence projetée soit d'une teinte bourgogne et grise foncée;

CONSIDÉRANT le *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale n°2016-536*;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Geneviève Perron,

APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

ET RÉSOLU :

Que le projet d'une nouvelle construction résidentielle au 58, rue Catlin, est accepté.

Que les inspecteurs municipaux sont autorisés à émettre les permis et certificats nécessaires à la réalisation de ce projet.

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR
LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

2018-10-178

CLÔTURE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION de M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
APPUYÉE par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
IL EST RÉSOLU de lever la présente séance à 8 h 55.

M. Éric Chagnon
Maire

Mme Sylvie Gougeon, gma
Directrice générale et
secrétaire-trésorière